

146
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. JOSEPH FABRE, sur le **fonctionnement parlementaire en temps de guerre.**
(N^{os} 40 et 126, session ordinaire 1895.)

Nommée le 24 octobre 1895.

MM.

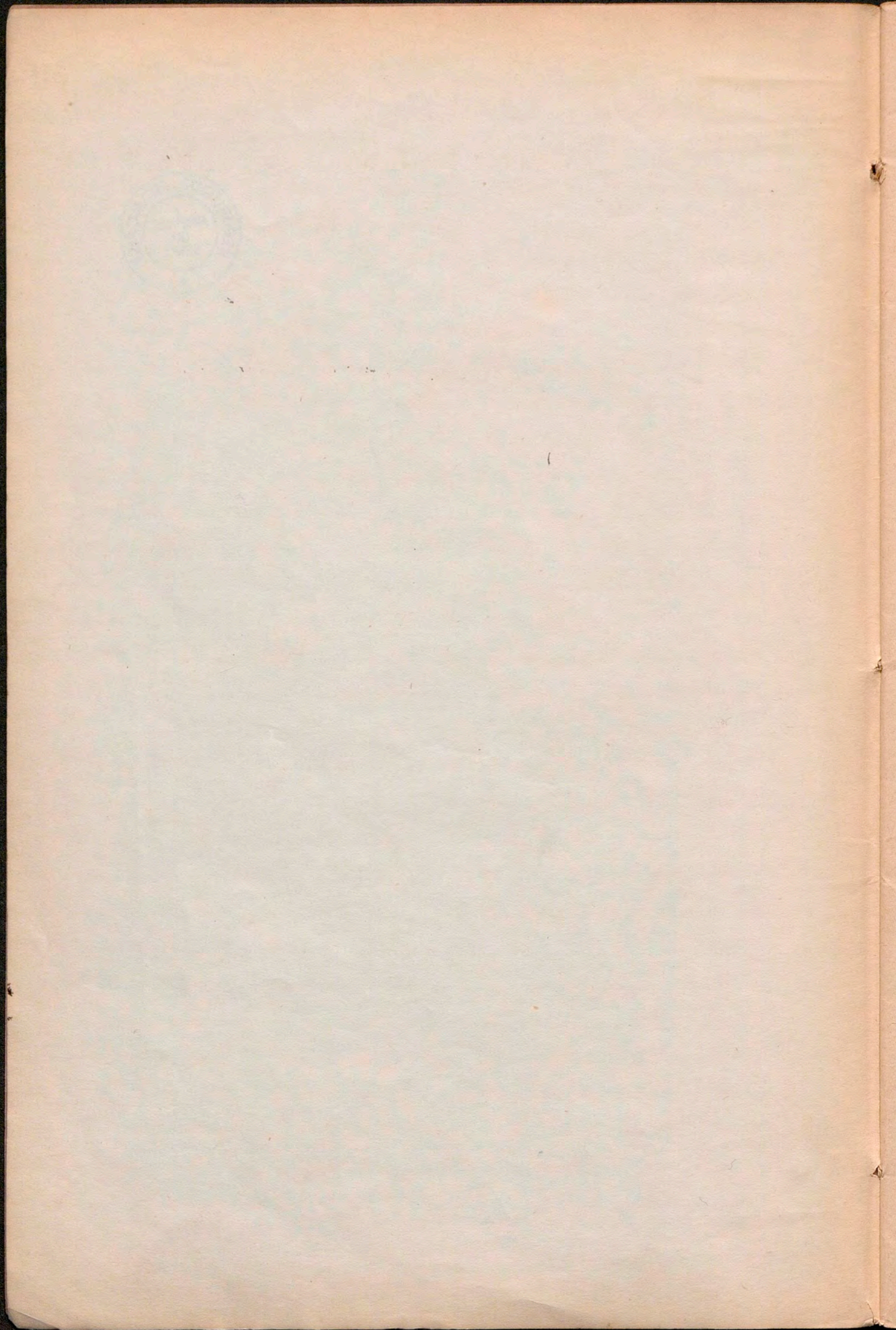
- 1^{er} BUREAU : ~~JOSEPH FABRE.~~ *Millin-Lacroix*
2^o — GRIVART. *César Duval*
3^o — VELTEN.
4^o — ~~TÉZENAS.~~ *Floquin de Poulhéry*
5^o — DRUMEL. *Bigardie Louis Blanc*
6^o — MAXIME LECOMTE. *Secrétaire*
7^o — GÉNÉRAL BILLOT. *Mixat de Fontenay*
8^o — CHARLES FLOQUET. *De Fontenay*
9^o — MACHEREZ.

Fonctionnement du parlementarisme en temps
de guerre. — 24 Octobre 95 —

1245 869

Prise en considération
20 Juin 97





1
Commission
relative au fonctionnement
du parlementarisme en temps de guerre

Monsieur Floquet est nommé
Président

M. Maxime Lecomte, secrétaire -

Sont présents : M. Fabre, Girard, Velten,
Terenas, Drunel, Maxime Lecomte,
Général Billot, Charles Floquet,
et membres de la commission
rendent compte de l'opinion respectueuse
des bureaux.

1^{er} Bureau - M. Fabre, auteur de la
proposition, est nommé en son absence
2^{ème} Bureau - M. Girard - Le bureau
n'a pas discuté. Personnellement, M.
Girard croit que la proposition est
inconstitutionnelle.

3^{ème} Bureau - M. Velten. Le bureau
n'a pas manifesté d'opinion.

4^{ème} Bureau - M. Terenas

5^{ème} Bureau - M. Drunel - Défavorable
à la proposition.

6^{ème} Bureau - M. Maxime Lecomte.
Le bureau a discuté. M. Lecomte,
défavorable, a été nommé pour
six voix contre cinq à M. Pradier,
favorable.

7^{ème} Bureau - M. le Général Billot
est nommé qu'il y a quelque chose à faire
8^{ème} Bureau - M. Charles Floquet est

de ce dernier avis.
Général Bureau. — M. Mathury, absent.
Un échange d'observations a lieu
entre M. de Fabo, Maurice Lecomte,
Givart, le général Billot, Choute,
Floquet.

La commission s'ajourne à un
jour qui sera ultérieurement indiqué.
Le président Le secrétaire

Choute

Maurice Lecomte

Séance du 30 juin 1896

Présidence de M. Bizot de Fontenay
doyen d'âge

Par le 4^{ème} Bureau, M. Frogier de
Pouleray a été nommé commissaire en
remplacement de M. Tiquas

Par le 7^{ème} Bureau, M. Bizot de Fontenay
a été nommé commissaire en remplacement
de M. le général Billot

Par le 8^{ème} Bureau, M. Dufautat a
été nommé commissaire en remplacement
de M. Charles Floquet

La Commission nomme Président M. Bizot
de Fontenay,

Elle décide que la prochaine réunion aura
lieu lundi prochain une heure avant la
séance

Le président
Bizot de Fontenay

Le secrétaire
Maurice Lecomte

Séance du 7 juillet 1896

Présidence de M. Bizot de Fontenay

M. Fugère de Coubray rend compte de ce qui s'est passé dans le 4^{ème} bureau qui l'a nommé. Il n'y a pas eu de discussion. Les membres du Parlement, d'après M. Fugère de Coubray, doivent rester libres de remplir leur devoir, en temps de guerre, comme ils le comprennent.

M. Bizot de Fontenay a été nommé par le 7^{ème} bureau. En temps de guerre, d'après M. Bizot de Fontenay, les membres du Parlement doivent subir la loi militaire.

En cas de vacance de la présidence de la République, la convocation de l'Assemblée nationale doit être immédiate.

M. Maxime Lecomte proteste et oppose une question préalable à toute discussion sur le fond, la proposition ayant un caractère évidemment inconstitutionnel.

M. Joseph Fabre expose l'avis de son pays et réfute l'objection présentée par M. Maxime Lecomte.

M. Girard rappelle que, sur la question d'ordre constitutionnel, la Commission, dans une séance antérieure, avait désiré avoir l'avis de M. le Président du Conseil.

La Commission décide, en conséquence, de demander l'avis du Gouvernement.

Le président
Bizot de Fontenay

Le secrétaire
Mamboury

Séance du 29 mars 1897
Président M. Bizot de Fontenay.
Secrétaire M. Dufourat, remplaçant M. Maxime
Lecomte, empêché.

M. le Président expose que M. le Président
du Conseil retenu à la Chambre des députés
ne pourra pas être entendu aujourd'hui.

M. le Président explique les retards apportés
dans l'examen de la proposition soumise à la
Commission, retards qui ne proviennent pas
du fait du Président de la Commission.

Il expose qu'il a adressé deux lettres
à M. le Président du Conseil pour demander
son accord.

La Commission décide qu'elle se réunira
à l'entendre avec M. le Président du Conseil
pour son audition dans une prochaine séance.

M. Joseph Fabre insiste pour une prompt
décision de la Commission; car il y a urgence.
Il expose même que ce projet de loi aurait
du venir de l'initiative gouvernementale et
que ce n'est qu'à défaut de cette initiative du
Gouvernement qu'il a cru devoir déposer son
projet ou mieux sa proposition.

M. Bizot de Fontenay, Président, expose qu'il
a conféré déjà sur cette grave question avec
les Présidents de la République M. M. Casimir
Périer et Félix Faure, qui ont paru favora-
bles au principe de la loi.

La séance est ensuite levée.

Le Président.
Bizot de Fontenay

Le Secrétaire
Dufourat

Séance du 28 juin 1897

Présidence de M. Buzot de Fontenay

La Commission a été saisie pour le Sénat (séance du 24 mai 1897) d'une nouvelle proposition de M. Joseph Fabre sur les obligations des membres du Parlement en temps de guerre.

M. Joseph Fabre a la parole pour développer sa proposition et en préciser les intentions.

M. Buzot de Fontenay appuie le texte de la proposition.

La Commission adopte d'abord la condition « sur la demande du ministre de la Guerre »

M. Girard propose de ne pas insérer la condition du consentement de l'intéressé. Il juge cette condition inutile et de nature à jeter une certaine défaveur sur la proposition.

M. M. Joseph Fabre, Buzot de Fontenay, Maxime Lecomte présentent des observations.

M. Fregier de Cambrey s'abstient sur cette question.

La Commission adopte le texte avec la suppression des mots « de son propre consentement » dans le premier paragraphe.

Le président
Buzot de Fontenay

Le secrétaire
Maxime Lecomte

Siéance du 28 janvier 1902

Présidence de M. Bizot de Fontenay

La Commission est réunie pour entendre
le Ministre de la Guerre

Hors les
voix de la
Commission

Lequel décide que la Commission
continue ses études - ^{est d'avis de l'article}
Des observations ^{premier} sont présentées

Cesur Duval

pour M. M. Joseph ~~de~~ Bizot
de Fontenay et Madame Lecointe

La Commission exprime le désir
d'entendre M. le président du Conseil

Le président Joseph de Fontenay
Le secrétaire Madame Lecointe

Siéance du mardi 14 juin 1904

Présidence de M. Bizot de Fontenay

La Commission décide que son président
demandera à Monsieur le Président du
Conseil de vouloir bien se faire entendre
par la Commission au jour et à l'heure
qui lui conviendront

Le président Joseph de Fontenay
Le secrétaire Madame Lecointe

Siéance du 28 juin 1904

Présidence de M. Bizot de Fontenay

La Commission n'étant pas en nombre
s'ajourne à vendredi prochain

Le président Bizot de Fontenay
Le secrétaire Madame Lecointe

Séance du 1er juillet 1904

Présidence de M. Bizot de Fontenay

Et sont présents MM. Bizot de Fontenay,
Veltin, Césaire Dural, Veltin, Millier-Lacour

M. Maxime Lecomte est nommé
rapporteur.

A la suite de la lecture de son rapport, lequel
est adopté par la Commission

Le président

Le secrétaire

Bizot de Fontenay

Maxime Lecomte